



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane



Groupe d'Etude
et de Protection
des Oiseaux en Guyane



Etude - Conservation
Faune de GUYANE

Pour un schéma minier d'intérêt général

La proposition de Schéma Départemental d'Orientation Minière, actuellement en phase de consultation publique, à été décryptée par la fédération Guyane Nature Environnement. Voici ses réactions et ses principales demandes.

La fédération Guyane Nature Environnement et ses associations membres, le GEPOG, KWATA et la SEPANGUY, ont retenu de la proposition de schéma minier **plusieurs aspects positifs**. Ce schéma constitue notamment **une évolution historique vers un mode de gestion des ressources naturelles plus concerté et plus intelligent**. Mais elles formulent également plusieurs remarques et **5 demandes principales**, qui sont :

- **La Commission des mines** : Guyane Nature Environnement regrette que le projet de SDOM ne se soit pas intéressé à la composition de la Commission départementale des mines. **Guyane Nature Environnement considère la composition actuelle de la commission d'octroi des titres comme étant passéiste et déséquilibrée.**
- **Le zonage** : Guyane Nature Environnement est en accord avec le principe retenu pour le zonage (4 zones), elle demande cependant **le classement des Zones naturelles d'intérêts écologiques (ZNIEFF de type 1 et Séries d'Intérêts Ecologiques de l'ONF) en zones interdites à l'exploitation**, en raison de leur caractère hautement remarquable.
- **L'orpaillage alluvionnaire** : La fédération Guyane Nature Environnement regrette que l'orpaillage alluvionnaire soit conservé dans le projet de SDOM. Elle rappelle que cette **activité d'une autre époque**, qui à toujours cours en Guyane grâce à une dérogation, entraîne des impacts importants sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.
- **Le SDAGE** : Guyane Nature Environnement demande à ce que les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) soient respectées, notamment en ce qui concerne l'orpaillage alluvionnaire. **Les criques les plus riches du point de vue écologique devront alors être classées en zone interdites à l'exploitation.**
- **La recherche minière en zone interdite à l'exploitation** : La fédération Guyane Nature Environnement **n'accepte pas** que des activités de recherche minière puissent avoir lieu dans des zones protégées et interdites à l'exploitation minière.

La fédération Guyane Nature Environnement et ses associations membres **appellent le public à se mobiliser pour participer à la consultation publique** sur le Schéma Départemental d'Orientation Minière. La population peut déposer ses avis **jusqu'au 28 juin** dans les registres à sa disposition dans chacune des mairies du département, à la préfecture, à la sous-préfecture, ou par internet à l'adresse courrier@guyane.pref.gouv.fr

Contact presse :

Christian Roudgé

Coordinateur fédération Guyane Nature Environnement

06 94 415 875 (attention numéro de téléphone valable jusqu'à la mi juin)

fédération Guyane Nature Environnement

16 Avenue Pasteur

97300 Cayenne

coordination@federation-gne.fr